



AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 31 mai 2019

Y:\ST ED Enquêtes\Enquêtes 2019\enquêtes 310519.doc

Enquêtes Publiques

La Ville de Sierre soumet à l'enquête publique les demandes déposées par :

- M. Jean-Pierre Bagnoud, par l'atelier d'architecture Jean-Pierre Bagnoud, pour la démolition d'une maison d'habitation et la construction d'une résidence d'appartements à Girouda/Noës (Rue de Plantassage et Rue Michel) sur les parcelles Nos 13969, 13988 et 13989 propriété de Fabienne et Isabelle Salamin, plan No 125 (zone de moyenne densité) coordonnées 605'270/125'580.
- M. Christian Lebègue, pour l'isolation périphérique des façades et de la toiture ainsi que le remplacement des volets d'un bâtiment existant au Devin (Chemin des Roseaux) sur la parcelle No 5846, plan No 25 (zone mixte) coordonnées 606'865/125'870 (dérogation au tableau 109 RCCZ).
- V. & A. Zwissig SA, par M. Stéphane Zwissig, par l'atelier d'architecture Daniel Devanthéry, pour une installation de valorisation des déchets à Chétroz (Route du Bois de Finges) sur la parcelle No 7004, plans Nos 31 et 32 (zone mixte) coordonnées 608'590/127'050.
- Jubin Frères SA, par l'entreprise ID Néon SA, pour la rénovation des bandeaux d'une marquise existante ainsi que le remplacement d'un totem aux Condémines/Noës (Route de Sion) sur la parcelle No 14385 propriété de Christopher Léger, plan No 118 (zone mixte) coordonnées 604'550/125'010.
- M. Vincent Berthod, pour la pose d'une pergola bioclimatique en annexe à une maison d'habitation existante à St-Ginier (Route de St-Ginier) sur la parcelle No 4966, plan No 13 (zone sensible à aménager) coordonnées 606'160/126'865 (dérogation au tableau 109 RCCZ).
- M. Gilbert Vogel, par le bureau Gervas Heinzmann Architektur + Bauleitung, pour la pose d'un store extérieur à cassette aux Condémines (Avenue des Platanes) sur la parcelle en copropriété No 9258, plan No 25 (zone de faible densité à aménager) coordonnées 607'065/126'375.
- Mme et M. Angèle et Pierre Matter, M. Fabrice Caldelari et Mme et M. Najat et Eric Brunin, pour l'aménagement de pare-vues, la pose de treillis et de portails à Maison Rouge (Rue de Maison Rouge) sur les parcelles Nos 4118, 8811 et 8810, plan No 17 (zone de faible densité à aménager) coordonnées 606'520/125'890 (dérogation à l'article 166 LR).

- Mme Marie-Madeleine Schmidlin, pour la rénovation d'avant-toits et la pose d'un store à l'extérieur d'une maison d'habitation existante, l'installation de citernes pour le stockage des eaux de pluie et la pose d'un tipi à Grande Cible (Chemin de Chantevent) sur la parcelle No 8469 propriété de Pierre Schmidlin, plan No 28 (zone sensible) coordonnées 607'820/126'700.

Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication, au Service de l'édilité de la Ville de Sierre. Il peut être pris connaissance des dossiers déposés au secrétariat des Services Techniques à l'Hôtel de ville, du lundi au vendredi, le matin de 8 h 00 à 12 h 00.

ADMINISTRATION COMMUNALE

		Visa
Service émetteur	Service de l'Edilité et de l'Urbanisme	DF
Date début de la publication	31.05.2019	
Date fin de la publication	01.07.2019	



AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS de

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 31 mai 2019

Modification d'horaires – Fak You

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Ville de Sierre porte à la connaissance du public que **Mme Nastasia Berclaz**, domiciliée à Sierre, lui a adressé une requête tendant à obtenir une **autorisation pour un changement d'horaires** au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements (parcelle) : 10120, Rte de Mangold 5 – 3977 Granges
Enseigne : **Fak You**
Nouveaux horaires : Lundi et mardi : fermé
Mercredi et jeudi de 16h00 à 01h00
Vendredi et samedi de 16h00 à 03h00
Dimanche de 11h00 à 22h00
Jours fériés : ouvert
Prestations : Bar
Valable dès le : 1^{er} juillet 2019

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au **30 juin 2019**.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Visa

Service émetteur	Police municipale Sierre	
Date début de la publication	31.05.2019	
Date fin de la publication	30.06.2019	

Traité par :
Police municipale
Thomas Zimmermann
027 452 06 00 / thomas.zimmermann@sierre.ch

COMMUNIQUE DE POLICE

Sierre, le 31 mai 2019

Palp festival – Muraz les 08 et 09 juin 2019

Restrictions de circulation

Route fermée le 08 et 09 juin 2019 de 11h00 à 24h00 :
La route de Mura, entre la route de Riondaz et le chemin de la Vannire, riverains autorisés.

Parcage

Parkings publics du centre ville et dans les parkings publics se trouvant à proximité.

Transport public

Selon information des bus sierrois

Police municipale Sierre